# Info Cultures maraîchères 30/2024

25 septembre 2024

Prochaine édition le 02.10.2024

#### Table des matières

Vols automnaux de diverses espèces de

Bulletin PV Cultures maraîchères

## Vols automnaux de diverses espèces de pucerons

Un peu partout, on observe une recrudescence de vols d'invasion de diverses espèces de pucerons dans les cultures de légumes. On peut citer entre autres le puceron noir de la fève (Aphis fabae), qui s'attaque notamment aux fabacées, aux chénopodiacées et aux apiacées, ainsi que le puceron des cucurbitacées (Aphis gossypii). En plus de ravager les courges, courgettes et autres concombres, celui-ci cause fréquemment des dommages aux solanacées. D'autre part, on signale aussi des attaques de pucerons dans les cultures de carottes, et parfois des infestations du puceron cendré du chou (Brevicoryne brassicae) dans les parcelles de brassicacées. Il est recommandé de contrôler les cultures.



Photo 1: Attaque massive du puceron noir de la fève (Aphis fabae) dans le cœur d'une plante de bettes à côtes (photo du 23 septembre 2024 par Agroscope).



Photo 2: Dans les cultures de solanacées, les populations denses du puceron des cucurbitacées (Aphis gossypii) s'accompagnent souvent d'un intense développement de fumagine (photo: Agroscope).



Photo 3: Dans les jeunes cultures de salades, on peut encore observer des individus ailés, ainsi que des jeunes colonies du puceron de la laitue (Nasonovia ribisnigri) (photo: Agroscope).



Photo 4: Jeunes individus verdâtres du puceron du saule (Cavariella aegopodii), accompagnant un adulte ailé (au centre de la photo). Cette espèce est vectrice du Carrot red leaf virus. Si vous vous trouvez dans une région où sévit cette affection, faites attention à la présence éventuelle de pucerons (photo: Agroscope).

### **Bulletin PV Cultures maraîchères**



Photo 5: Tenthrèdes de la rave (*Athalia rosae*) de couleur orange attirées par un piège pour mouche de la carotte. Dans les pièges à eau jaunes, on observe également de fortes captures (de 30 à près de 80 individus par semaine). En ce moment, le vol de cette espèce est exceptionnellement dense (photo: Agroscope).



Photo 6: Les colraves cultivés en tunnels et les choux cultivés en plein champ sont actuellement infestés de jeunes chenilles de teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) et de piérides de la rave (*Pieris rapae*). Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 7: On observe actuellement sur les feuilles les plus anciennes du chou de Chine des taches foliaires causées par le champignon phoma (*Phoma lingam*) (photo: Agroscope).



Photo 8: Ce lundi, lors du contrôle des cultures, on a découvert des marques brun rouille de piqûres touchant les tissus conducteurs d'une feuille du cœur d'une laitue iceberg (photo: Agroscope). Suite à la photo 9.



Photo 9: L'hypothèse d'un symptôme de piqûres de succion d'une punaise terne (*Lygus* sp.) a été rapidement confirmé par l'observation d'une punaise adulte (photo: Agroscope).



Photo 10: En revanche, lorsque l'on observe des taches foliaires brun clair sur la manchette externe de salades (iceberg ou autres), il faut plutôt soupçonner la maladie des taches annulaires, causée par Marssonina panattoniana (photo: Agroscope).



Photo 11: Les taches foliaires brun chocolat, sans forme nette et tendant à fusionner (comme ici sur chicorée pain de sucre), sont vraisemblablement causées par une attaque bactérienne à *Pseudomonas* (photo: Agroscope).



Photo 12: Dans les régions fréquemment infestées, on peut actuellement constater les dégâts causés par les chenilles de la teigne du poireau (Acrolepiopsis assectella). Les perforations occasionnées par ces ravageurs dans les poireaux d'hiver entraînent d'importants dégâts au cœur des plantes (photo: Hélène Bettschart, Strickhof, Winterthur).



Photo 13: Diverses maladies à taches foliaires se manifestent maintenant sur le feuillage des haricots nains proches de la maturité de récolte, par exemple l'anthracnose (Colletotrichum lindemuthianum (photo: Daniela Hodel, Grangeneuve, Posieux).



Photo 14: Femelle adulte de la mouche du chou vue sous loupe binoculaire. Son abdomen est rempli d'œufs, bien visibles sur cette photo d'Agroscope.



Photo 15: Sur poireaux, les pointes des feuilles dépérissantes sont souvent colonisées par une pseudo-fumagine développée par des champignons tel que *Stemphylium* sp. (photo: Hélène Bettschart, Strickhof, Winterthur).



Photo 16: Dans cette culture de poireaux, une forte infection de maladie des taches pourpres a été suivie d'un recouvrement des feuilles anciennes par une pseudo-fumagine dans le tiers inférieur des plantes. Ces feuilles sont presque totalement mortes (photo: Agroscope).



Photo 17: Folioles dépérissantes d'une jeune plante de fenouil, probablement déjà atteinte de maladies à taches foliaires (photo: Agroscope).

#### Renforcement de l'activité de la mouche du chou

Dans les régions ordinairement infestées, le vol de la mouche du chou (*Delia radicum*) s'est de nouveau renforcé au cours de la semaine passée. Il faut donc s'attendre à des pontes importantes, et protéger les cultures sensibles en conséquence.

Il convient de protéger les **plantons des divers choux**: (choux à inflorescences, choux à feuilles, choux pommés, chou de Bruxelles, colrave), avant leur plantation, par un traitement à base de spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto). Dans les cultures de **rutabaga** (ou «chou-rave» au sens helvétique) de plein champ, on peut utiliser spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) avec un délai d'attente d'une semaine. De plus, on peut protéger les cultures sensibles au moyen de filets, évidemment sans ouvertures, ni déchirures.

#### Importante extension des maladies à taches foliaires en cultures de poireaux

Les conditions météorologiques automnales favorisent la dissémination de la maladie des taches pourpres (causée par *Alternaria porri*) et de la maladie des taches parcheminées (causée par *Phytophthora porri*) chez les poireaux. Les tissus dépérissants peuvent alors être envahis d'une pseudo-fumagine (développée par exemple par un champignon du genre *Stemphylium* sp.), ce qui accentue les pertes de la surface foliaire photosynthétique. Protégez les jeunes cultures contre ces maladies.

Pour lutter contre la maladie des taches pourpres sur poireaux, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 2 semaines : azoxystrobine (divers produits), boscalid + pyraclostrobine (Signum) ou fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis). Sont aussi autorisés le difénoconazole (divers produits) et les préparations combinées azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), tébuconazole + fluopyrame (Moon Experience) et tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo), avec un délai d'attente de 3 semaines.

**En cultures BiO**, est autorisée contre la maladie des taches pourpres sur poireaux, la bactérie *Bacillus amyloliquefaciens* (Serenade ASO ; cf. info = pas de délai d'attente, voir conditions d'usage sur le mode d'emploi du produit ; efficacité partielle).

Pour lutter contre la maladie des taches parcheminées sur poireaux, le tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo, efficacité partielle) ainsi que l'azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 semaines. En revanche, le délai d'attente est de 2 semaines pour azoxystrobine seule (divers produits) et trifloxystrobine (Flint). Le produit combiné améctoctradine + diméthomorphe (Dominator, Orvego) est autorisé avec un délai d'attente d'une semaine.

## Apparition de maladies à taches foliaires dans les jeunes cultures de fenouils

Les longues phases d'humidité du feuillage entraînées par les pluies et la rosée créent maintenant de bonnes conditions de développement des maladies à taches foliaires, telle la ramulariose (causée par *Ramularia* sp.), quoique le plantes soient encore loin de recouvrir les lignes. On peut déjà distinguer les structures morphologiques du champignon sur les plus vieilles folioles dépérissantes.

Pour lutter contre les champignons à taches foliaires en cultures de fenouil, par exemple *Ramularia* sp., on peut utiliser azoxystrobine (divers produits) avec un délai d'attente d'une semaine. Cependant, le délai d'attente est de 2 semaines pour le difénoconazole (divers produits).



18: Galeries sous-laminaires étalées de la mouche du céleri dans une feuille de céleri (photo: Agroscope).



Photo 19: Plage sous-laminaire étalée de la mouche de la betterave, dans une feuille d'épinard. L'asticot est visible par transparence au milieu de la photo (flèche sur la photo par Agroscope).

Extension de cas d'attaques foliaires en plages sublaminaires, dues à diverses mouches des légumes Dans les cultures de persil, panais et céleris, les asticots des mouches du céleri

(Euleia heraclei) ont déjà creusé quantités de galeries. Sur épinards et bettes à côtes, c'est l'apparition des larges galeries de larves de la mouche de la betterave ou pégomyie (Pegomya betae) qui se poursuit.

Pour lutter contre les mouches mineuses sur céleris branches et céleris pommes, on peut utiliser spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis; délai d'attente 1 semaine), et lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente 2 semaines; attention aux PER: autorisation spéciale). Est autorisé contre les mineuses sur céleri branche de plein champ abamectine (Vertimec Gold, délai d'utilisation : 30.11.2025) avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les mouches mineuses sur bettes à côtes et épinards, on peut utiliser, avec un délai d'attente d'une semaine, spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) et lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale).



Photo 20: Jeune chenille de noctuelle (Noctuidae) à la face inférieure d'une feuille de haricot nain (photo du 23 septembre 2024 par Agroscope).



Photo 21: Du fait qu'elles ne possèdent que trois paires de fausses-pattes abdominales, et non cinq comme la plupart des larves de lépidoptères, celles de la noctuelle gamma se déplacent à la manière des chenilles arpenteuses, en arquant leur corps (photo: Agroscope).

#### Les haricots nains sont encore infestés de chenilles de noctuelles

Lors du contrôle des cultures de haricots nains, on a trouvé lundi de nombreuses marques d'attaques sur le feuillage, ainsi que de jeunes chenilles de noctuelles sous les feuilles des étages supérieurs de la végétation. Les individus verdâtres à capsule céphalique claire et trois paires de fausses-pattes abdominales appartiennent très vraisemblablement à l'espèce des noctuelles gamma (Autographa gamma). En effet, le site infesté subit depuis presque deux mois un vol intense du papillon de cette espèce. Depuis fin juillet, les captures hebdomadaires sont de 9 à 13 papillons par semaine et par piège à phéromones. D'autre part, le vol des noctuelles des moissons (Agrotis segetum) se poursuit, quoique son niveau soit en baisse. En revanche, les captures de noctuelles de la tomate (Helicoverpa armigera) ont nettement diminué cette semaine sur le Plateau. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre les chenilles de noctuelles, on peut employer XenTari WG (Bacillus thuringiensis var. aizawai) et Dipel DF (Bacillus thuringiensis var. kurstaki) en cultures de haricots avec un délai d'attente de 3 jours. Pour lutter contre les vers gris en cultures de haricots, on peut utiliser cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermethrine Médol) ou deltaméthrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. D'autre part, est autorisé contre les vers gris lambdacyhalothrine (divers produits) avec un délai d'attente d'une semaine.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

 $\underline{https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung/html .$ 

# Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Hélène Bettschart, Strickhof, Winterthur (ZH)
	Björn Berchtenbreiter, Anne Rosochatius & Andrea Marti, Arenenberg, Salenstein (TG)
	Philippe Fuchs, Yael Grob & Deborah Wyss, BBZN Hohenrain (LU)
	Daniela Hodel & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR)
	Gaëtan Jaccard, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD)
	Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE)
	Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE)
	Vivienne Oggier, Daniela Büchel, Johannes Brunner & Benedikt Kogler, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG)
	Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI)
	Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG)
	Matthias Lutz & Reto Neuweiler (Agroscope)
Éditeur:	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Carlo Gamper Cardinali (FiBL)
Photos:	photos 1, 5-11, 14, 16-21: C. Sauer (Agroscope); photos 2, 4: R. Total (Agroscope); photo 3: H.U. Höpli (Agroscope); photos 12, 15: H. Bettschart, Strickhof, Winterthur; photo 13: D. Hodel, Grangeneuve, Posieux
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright:	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

#### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.